

Deux nouvelles rues piétonnes et une zone bleue

centre-ville

D'ici la fin mai, les rues du Général Leclerc et du Chapitre seront devenues piétonnes, après l'installation de bornes rétractables, l'enlèvement des blocs de granit qui délimitaient l'espace et de panneaux de signalisation. La Ville y voit deux avantages majeurs : « d'une part une cohérence dans l'utilisation de l'espace public, entre la zone de rencontre, qui privilégie également la marche et le vélo rues Saint-François et Sainte-Barbe, et le secteur piéton déjà existant ; d'autre part la sécurité des passants, très nombreux à emprunter ce trajet depuis l'ouverture des Champs », précise Yannick Mayeux, maire-adjoint en charge de l'Espace public et des Transports. L'objectif est également de « redynamiser l'activité économique ». « Cette piétonisation favorisera la flânerie », relève Elisabeth Séité, maire-adjointe en charge du Commerce, du Tourisme et de l'Animation de la ville. Les bars pourront installer des terrasses, les passants prendre le temps de regarder les vitrines, les riverains bénéficier d'un meilleur confort acoustique.

Lors de la période de concertation, cette opération a toutefois suscité des réserves de la part de quelques commerçants, dont les clients sont habitués à se garer devant chez eux le temps de récupérer leurs marchandises. « Tout a été fait pour trouver des solutions, notamment en proposant un stationnement gratuit de courte



- Zone piétonne
- Zone de rencontre
- Zone de stationnement gratuit à durée limitée
- Extension de la zone piétonne

durée», disent les deux adjoints. La Ville crée une zone bleue rue Pierre Le Gorrec et place du Puits au Lait : plus de 15 de places de stationnement gratuites pour une demi-heure, « le temps de faire une course en ville », précise Elisabeth Séité. Il suffit d'apposer son disque européen indiquant l'heure d'arrivée sous son pare-brise.

Une nouveauté en centre-ville, et l'occasion d'expérimenter ce mode de stationnement. De plus, une aire de livraison est aménagée au bas de la rue Pierre Le Gorrec, en plus de celles proposées rues Sainte-Barbe et Saint-François. Les livraisons sont autorisées dans les rues piétonnes, à certains horaires.

Comment utiliser son disque européen



Photo Dominique Morin

Les disques européens permettent aux automobilistes d'indiquer leur heure d'arrivée derrière leur pare-brise. Pour chaque zone, la Ville fixe la durée de stationnement gratuit. Le bon fonctionnement d'une

zone bleue repose sur le respect de cette règle. A chaque automobiliste d'y veiller. Au-delà, la police est habilitée à verbaliser. Rue Pierre Le Gorrec et place du Puits au Lait, la durée est fixée à une demi-heure. Pas plus, car le but est de favoriser la rotation des véhicules, afin de laisser des places libres à ceux qui viennent en centre-ville pour une « petite course ». Pour faire du shopping, flâner, effectuer des démarches qui peuvent prendre du temps, mieux vaut privilégier le stationnement dans les parkings. Les disques européens sont distribués gratuitement par les commerçants qui le souhaitent (un autocollant sera apposé sur leur vitrine) et en mairie.

Une zone bleue rue de Genève

Une seconde zone bleue de 36 places est créée de part et d'autre de la rue de Genève, devant la galerie commerciale (de la rue de Prague jusqu'à la pharmacie). Sur cette voie, le stationnement est gratuit. La zone bleue permet de limiter la durée de stationnement. Ce sera une heure, le temps d'une démarche, de quelques courses, d'honorer un rendez vous. L'objectif est de favoriser la rotation des véhicules, libérer des places pour faciliter l'accès aux commerces et services de proximité du quartier de l'Europe. Les usagers pourront trouver le disque européen chez ces derniers.

hygiène

Limitation des goélands



La campagne de stérilisation des œufs de goélands, menée par le service communal Hygiène-santé, aura lieu du lundi 3 au vendredi 14 mai et du 31 mai au 11 juin.

La Ville fait appel à une société spécialisée, dans le respect de la réglementation et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Le procédé, inoffensif pour les oiseaux, permet de limiter la population de goélands dans la cité. Pour faciliter cette intervention, les Briochins sont invités à signaler la présence de nids sur leurs toits et à en faciliter l'accès.

• Service Hygiène-santé, 02 96 62 55 47.

pratique

Art Rock, marché et stationnement. Pendant le festival, le marché de la Résistance déménage : vous retrouverez les marchands place de Gaulle les mercredi 19 et samedi 22 mai.

Les parkings de la Résistance et Poulain-Corbion seront fermés du montage au démontage. Il faut se reporter sur d'autres parcs de stationnement.



Photo Dominique Morin

en bref

Inscriptions scolaires. Pour l'année 2010-2011, les inscriptions scolaires sont prises jusqu'au 30 juin. Elles concernent les enfants qui fréquentent pour la première fois une école publique briochine et ceux qui rentrent au CP. Documents à fournir : livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé, certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant. Service Éducation, 4-6 rue Poulain Corbion, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h30, 02 96 62 53 33.

Personnes âgées. Dans le cadre du plan canicule, le CCAS recense chaque année les personnes âgées pour s'assurer qu'elles seront bien entourées en cas de besoin. Le questionnaire est à disposition sur internet (www.saint-brieuc.fr) ou sur demande auprès de la Coordination Personnes âgées, 6 ter rue Maréchal Foch, 02 96 62 55 43.

Une brigade anti tags à votre service

propreté

Depuis 10 ans, la Ville efface les graffis et tags sur le domaine public, mais aussi chez les particuliers et autres privés, uniquement en bordure du domaine public. Deux agents travaillent à plein temps et ont réalisé 1400 interventions en 2009. Ils pulvérisent du sable très fin, mêlé à de l'eau et de l'air. Ils n'utilisent que très peu de produits chimiques : ces derniers sont réservés aux surfaces fragiles,

comme les vitrines ou l'aluminium coloré. Ces interventions sont gratuites, elles s'effectuent sur demande ou sur repérage par les agents. Aucun enlèvement ne se fait sur le domaine privé sans que le propriétaire ait signé au préalable un formulaire précisant les limites d'intervention et les conséquences possibles (dégradation des peintures).

• Contact : Propreté Urbaine, tél. 02 96 62 56 90, fax 02 96 62 53 69 ; Service proximité, 02 96 62 53 53.



Photo Dominique Morin

Les agents ont réalisé 1400 interventions en 2009.



Photo Dominique Morin

sécurité

La digue du Valais bientôt remise en état. Depuis plusieurs mois, l'accès à la digue du Valais est condamné. Un affaissement évolutif a été constaté : la mer rogne le pied de digue, le remblais se tasse. La Ville s'apprête à entreprendre des travaux de consolidation, sur la base des préconisations d'une étude géotechnique. Le projet, chiffré à 99 705€ TTC, sera inscrit au budget supplémentaire. L'objectif est de remettre la digue en service début juillet, au profit des promeneurs.

Cet été, la digue du Valais sera de nouveau accessible aux promeneurs.

Autour de la gare, extension du centre-ville

La Ville lance les études préliminaires à la création d'une ZAC sur ce secteur stratégique situé entre Robien et Les Champs.

Autour de la gare, des friches à restructurer, des espaces à aménager pour la redynamisation de tout un quartier qui sera intégré au centre-ville.



Photo Gérard Ringuenoir - Archives Ville

Aménagement

C'est un « projet majeur » qui se dessine autour de la gare. Le maire l'a souligné en conseil municipal, en présentant le lancement d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour ce quartier « stratégique », situé entre Robien et l'hypercentre. Après la création des Champs et du jardin Allende, dans la perspective de la Ligne à Grande Vitesse, du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) et de l'opération Charner, il est appelé à s'affirmer comme « une véritable extension du centre-ville », orientation définie dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Des espaces seront dédiés au PEM, d'autres participeront à une « logique ambitieuse de renouvellement urbain et de développement économique ».

Un pôle économique, un tissu urbain restructuré

« Avec le projet Bretagne à Grande Vitesse et son positionnement géographique stratégique, le quartier de la gare présente de fortes potentialités pour devenir un pôle économique à dominante tertiaire, commercial et touristique (offre hôtelière). Il s'agit également de restructurer le tissu urbain, d'aménager qualitativement les espaces publics et de reconquérir les friches et locaux vacants, a précisé Jean-Jacques

Fuan, maire-adjoint à l'urbanisme. La place du commerce et des services sera intégrée au projet en tant que vecteur d'animation et élément structurant, afin notamment de répondre aux besoins des usagers et habitants en matière de services de proximité. Ce quartier devra être un exemple de réussite en matière de mixité sociale et territoriale, en tenant compte des critères de développement durable. »

D'abord les études préliminaires

Une ZAC favorise un développement cohérent et homogène, elle permet la maîtrise du projet, par la Ville ou par le biais d'un aménageur, « en étroit lien avec les différents partenaires », a souligné le maire. Elle peut être combinée avec des actions d'aménagement et d'accompagnement de la politique du logement.

Au préalable, des études préliminaires seront menées, concernant la faisabilité économique (besoins économiques, analyse du marché immobilier, appréciation des coûts d'aménagement), les contraintes techniques et archéologiques, l'impact environnemental sur le cadre urbain et naturel. Le dossier de création de ZAC sera monté à partir de ce diagnostic. Le périmètre sera défini dans le cadre des études préliminaires. Il pourrait s'étendre des Champs jusqu'au quartier de Robien.

permanences des élus

Le maire et ses adjoints se tiennent à votre disposition, sur R/V auprès de leurs secrétariats.

■ Bruno Joncour

Maire de Saint-Brieuc.

Mardi de 9h30 à 12h, sur R/V au 02 96 62 54 18.

■ Marie-Claire Diouron,

adjointe en charge de l'environnement, du développement, de la rénovation urbaine et de la coopération intercommunale.

Le jeudi de 16h à 18h. 02 96 62 55 85.

■ Yannick Mayeux,

adjoint en charge de l'aménagement de l'espace public, des transports et des relations européennes.

Le jeudi de 14h à 17h30. 02 96 62 56 95.

■ Brigitte Blévin,

adjointe en charge de la culture, des ressources humaines, des relations publiques et de la coopération décentralisée.

Le mardi de 14h à 16h. 02 96 62 55 85.

■ Roger Bonnin,

adjoint en charge de la voirie, des travaux de proximité et de la sécurité.

Le vendredi de 10h à 12h. 02 96 62 55 85.

■ Odile Rault,

adjointe en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le lundi de 10h à 12h. 02 96 62 56 95.

■ Pierre Delourme,

adjoint en charge de l'action sociale, des personnes âgées, des personnes handicapées et des finances.

Le mercredi de 14h à 16h. 02 96 62 55 85.

■ Joëlle Le Gagne,

adjointe en charge de la famille, de la petite enfance, de la santé et de la solidarité.

Le mercredi de 14h30 à 17h. 02 96 62 55 85.

■ Gérard Blégean,

adjoint en charge de la jeunesse, des sports et de la vie des quartiers.

Le jeudi de 14h à 17h30. 02 96 62 56 95.

■ Philippe Guéniffey

adjoint en charge de la démocratie locale, du patrimoine, de l'administration générale et des nouvelles technologies.

Le vendredi de 14h à 17h. 02 96 62 56 95.

■ Élisabeth Séité,

adjointe en charge du commerce, du tourisme et des animations de la ville.

Le lundi de 14h à 16h. 02 96 62 55 85.

■ Jean-Jacques Fuan,

adjointe en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la communication et des relations avec les entreprises.

Le mercredi de 9h à 12h. 02 96 62 56 95.